

ZP LESSE ET LHOMME
(5313)

Plan Zonal de Sécurité
2009-2012

Table des matières

Introduction.....	6
Préface	6
Avis au lecteur.....	7
Chapitre 1	
Mission – Vision – valeurs.....	8
1.1. Leçons à tirer du plan précédent	8
1.2. Mission – Vision - Valeurs	8
Mission.....	8
Vision	8
Valeurs	9
Chapitre 2	
Scanning & Analyse	10
2.1. Leçons à tirer du plan précédent	10
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone	10
1. Éléments démographiques et économiques	10
2. Aspects touristiques	11
4. Aspects de mobilité	11
2.3 Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	12
2.3.1. Données objectives.....	12
Dans le domaine judiciaire :	12
Dans le domaine de la circulation routière.....	12
Dans le domaine de l'ordre public.....	13
Dans le domaine des nuisances sociales	13
2.3.2. Données subjectives	14
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	15
2.4.1. Les Autorités :	15
Le Parquet :	15
Les communes :.....	15
2.4.2. Les clients :	15
Le plaignant :	15
Les organisateurs d'évènements :	15
2.4.3. Les partenaires :	15
Le PNS 2008-2011 :	15
Le directeur judiciaire d'arrondissement :	16
Le directeur coordonnateur d'arrondissement :	16
Le Gouverneur :	16
Le fonctionnaire de prévention :.....	16
2.4.4. Les collaborateurs :	16

2.4.5. La société :.....	16
2.5. Déploiement du corps de police.....	17
2.5.1. Capacité en personnel.....	17
CADRE OPERATIONNEL au 17/03/2008.....	17
CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE au 17/03/2008.....	17
CALOGISATION (CP2 et directive du 01/12/2006).....	18
2.5.2. Organigramme.....	19
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement.....	20
2.6.1. La mise en oeuvre du service policier à la population.....	20
Travail de quartier.....	20
Accueil.....	21
Intervention et surveillance generale.....	22
Assistance aux victimes.....	23
Recherche et enquête locales.....	24
Maintien de l'ordre public.....	25
AUTRES SERVICES OPERATIONNELS.....	26
Service Circulation.....	26
Fonction de Techno Prévention.....	26
MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL.....	26
Directive contraignante MFO1 :.....	26
Directive contraignante MFO2 :.....	27
Directive contraignante MFO3 :.....	27
Directive contraignante MFO4 :.....	27
Directive contraignante MFO5 :.....	27
Directive contraignante MFO6 :.....	27
CIC :.....	27
FIPA :.....	27
CIRCULAIRES/COL :.....	28
CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE.....	28
MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS.....	28
Assistance à un huissier et à un Juge de Paix :.....	28
Ministère des Finances :.....	29
Administrations Communales :.....	29
Autres tiers :.....	29
2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne.....	29
Management des collaborateurs.....	29
1.Besoins et attentes des collaborateurs.....	29
2.La politique du personnel.....	29
3. Le développement des compétences.....	29
4. Respect et valorisation du personnel.....	30
5. Le bien-être au travail.....	30
Management des moyens.....	30
Gestion financière.....	30
Connaissances et technologie.....	31
Matériel et services.....	31
Management des processus.....	31
2.7. Coopération.....	32
2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale.....	32

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers	32
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité	33
Commentaires :	35
chapitre 3	
les objectifs strategiques	36
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer	36
3.1.1. Listing des objectifs stratégiques	36
3.1.2. Evaluations des objectifs stratégiques	36
La vitesse en agglomération	36
Les atteintes à l'environnement	36
Les vols qualifiés dans les habitations	37
L'enquête de satisfaction	37
L'audit de l'A.I.G.....	38
3.2. Les objectifs stratégiques 2009-2012.....	38
3.2.1. Synthèse de l'argumentation.....	38
3.2.2. Les objectifs stratégiques externes	39
Nous souhaitons contribuer à prévenir les cambriolages dans les habitations : .	39
Nous souhaitons contribuer à faire diminuer les nuisances liées aux activités relatives à l'approvisionnement et à la consommation de produits stupéfiants. ...	39
Nous souhaitons contribuer à faire diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles.	39
Autres :	39
3.2.2. Les objectifs stratégiques internes	39
Nous souhaitons améliorer notre communication interne et externe	39
Nous souhaitons contribuer à l'épanouissement et au bien-être de nos collaborateurs.....	39
Nous souhaitons contribuer à l'évaluation de notre organisation.	40
Chapitre 4	
politique de communication	41
4.1. Communication Externe	41
4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2005-2008...41	
4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2009-2012	41
4.2. Communication Interne	41
4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2005-2008 ...41	
4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2009-2012	42
Chapitre 5	
approbation du plan.....	43
5.1. Améliorer et innover	43

5.2. Approbation	43
Chapitre 6	
plans d'action et projets	44
Liste de distribution	45
annexes	46

Introduction

Préface

Assurer la sécurité et la qualité de vie au sein de la société constitue une des tâches majeures non seulement de l'Autorité mais aussi de chaque individu et organisation impliqué dans cette sécurité sociétale. Pour y tendre, nous devons tenir compte des attentes et exigences légitimes de chaque partie prenante, et à la lumière d'une analyse approfondie, présenter un plan avec des objectifs stratégiques, réalistes et réalisables, pour les 4 prochaines années. Ceux-ci seront concrétisés à travers des plans d'actions annuels.

Le fonctionnement de la police s'inscrira dans le cadre de référence des CP1 (community policing) et CP2 (modèle EFQM), et tendra vers l'Excellence dans la fonction de police de manière à offrir à la population un service de haute qualité.

Un conseil zonal de sécurité s'est tenu en date du 08.05.2008. Il a permis à chacun des acteurs de fixer ses priorités.

En ce qui concerne les 2 communes de la zone, la politique de sécurité intégrale met surtout l'accent sur les problèmes de sécurité routière et de consommation de stupéfiants.

Monsieur le Procureur du Roi fait siennes les priorités suivantes :

- Les délits de violences graves (tiger kidnaping et home invasions)
- Les stupéfiants (lutte contre les dealers locaux)
- Les violences intrafamiliales et conjugales
- La traite et le trafic d'êtres humains.

Par rapport au plan zonal précédent, un plan d'action « stupéfiants » sera développé en nous inscrivant au maximum dans la logique de chaîne de sécurité.

En fonction de ses disponibilités et de sa capacité opérationnelle, la zone de police apportera également son appui dans les actions développées par la Police Fédérale dans le cadre du plan national de sécurité, Cet apport s'effectuera principalement au travers des opérations FIPA (Full Integrated Police Action).

Avis au lecteur

“L’aspiration à l’excellence dans la fonction de police constitue le fil conducteur à travers ce plan. Tant la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté avec ses 5 piliers (orientation externe – résolution de problème – partenariat – justification – implication capable), que la méthode de travail de la fonction de police guidée par l’information avec ses 5 caractéristiques (déterminant les objectifs – proactif et réactif – offrant une plus-value – assurant l’échange – ciblant les objectifs) et la gestion optimale avec ses 5 principes (orientation vers le résultat – transparence – collaboration – amélioration continue – leadership audacieux) sillonnent ce plan, comme une contribution spécifiquement policière à la sécurité et à la qualité de vie, sous la régie de l’autorité compétente.

La gestion optimale implique aussi le choix d’un modèle de management. Pour la police belge, le modèle EFQM, qui a déjà fait ses preuves, a été adapté.

Le choix du modèle de management EFQM PolBel repose sur plusieurs raisons:

- ❖ il permet un équilibre ciblé entre les attentes de toutes les parties prenantes de l’organisation;
- ❖ il permet une approche intégrale et intégrée tant du développement organisationnel et du service policier internes, que des facteurs externes de sécurité et de qualité de vie;
- ❖ il permet d’employer un langage commun afin de faciliter la communication interne et l’apprentissage mutuel;
- ❖ il ne s’agit pas d’un modèle “normatif”, mais d’un modèle “descriptif” qui permet à l’organisation (policière) de décider elle-même comment et à quel moment elle réalisera certains aspects, ainsi que d’adapter elle-même la vitesse de mise en place de ces aspects en fonction du contexte local, et ce “à son propre rythme”;
- ❖ le modèle de management “EFQM Police belge” a été choisi par le groupe de travail “Qualipol” et a fait l’objet d’un large consensus.

La philosophie de ce modèle a été suivie pour établir ce plan. Le modèle se lit en effet de droite à gauche, en d’autres termes l’orientation externe ou les parties prenantes (domaines de résultat) entrent en ligne de compte en premier. Les résultats et les attentes - réalisés ou non - des parties prenantes constituent donc la base pour le fonctionnement (domaines organisationnels) de la zone.

Chaque chapitre débute par les leçons à tirer par rapport au plan précédent et on prête toujours attention aux attentes des parties prenantes. L’amélioration continue, l’innovation et le fait d’évoluer en même temps que la société sans cesse changeante impliquent une telle démarche. Ce PZS est structuré comme suit : une introduction générale et 6 chapitres (voir table des matières). Chaque chapitre est structuré selon un ordre logique (externe-interne), en outre, la structure globale du plan suit elle-même un fil rouge. La mission-vision et les valeurs constituent la base de ce plan, la M-V-V est le postulat de départ (chap 1). Tant l’environnement de la zone et les données de criminalité que les attentes répertoriées des principales parties prenantes de la zone (chap 2) représentent le deuxième postulat ou fondement indispensable avant de pouvoir déterminer des objectifs stratégiques (chap 3). Une fois que l’on sait ce que l’on va faire et pourquoi on va le faire, le moment est venu de définir une stratégie de communication de la politique policière vis-à-vis des parties prenantes (chap 4), et ce après avoir tiré des leçons du passé ou en s’inspirant de bonnes pratiques. Le chapitre concernant l’approbation (chap 5) offre un aperçu synthétique du plan et de la procédure précédente, ainsi que des mesures éventuellement prises pour améliorer l’ensemble, et ce, avant que le CZS ne marque son accord sur le présent”.

Chapitre 1 **Mission - Vision - valeurs**

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Concernant les valeurs, les collaborateurs qui sont les figures clés, ont été consultés via un questionnaire interne de satisfaction et ont été réunis lors d'une journée consacrée à l'implémentation de la déontologie. Au travers d'exposés et d'un travail en atelier, chacun a pu réfléchir aux valeurs qui devaient guider notre action journalière.

Afin d'impliquer d'avantage les collaborateurs dans la mission et les valeurs, il convient d'accorder une plus grande importance encore à l'établissement d'un climat de travail positif fondé sur le respect mutuel, par exemple en accentuant l'accompagnement de processus ou le team-building ...

1.2. Mission - Vision - Valeurs

Sur base de notre expérience et des attentes des différentes parties prenantes, nous pouvons reprendre la mission – vision – valeurs que nous avons déclinés lors du précédent plan zonal de sécurité.

❖Mission

La zone de police contribuera, avec l'appui de la police fédérale, à assurer le maintien de la tranquillité et de la sécurité des citoyens et ainsi veillera à un déroulement harmonieux de la vie en société en:

- identifiant les phénomènes d'insécurité et en les considérant dans leur intégralité;
- engageant les moyens adaptés pour les résoudre, en tenant compte des préoccupations et des attentes exprimées par les citoyens, tout en veillant au respect et à la protection des droits individuels et des libertés, ainsi qu'au développement démocratique de la société;
- en mobilisant tous les acteurs qui peuvent contribuer à la sécurité de la zone;
- en évaluant l'effet de notre action dans un souci constant d'amélioration.

❖Vision

Les membres de la zone de police visent à réaliser un service de police de qualité, qui s'attache à augmenter la sécurité et à satisfaire les attentes des citoyens et des autorités, en mettant en place une fonction de police résolument orientée vers la communauté.

❖ Valeurs

Les membres de la zone de police adoptent des valeurs qui vont déterminer leur attitude et leur comportement :

- respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels et la dignité de chaque citoyen ;
- respecter les institutions démocratiques ;
- faire preuve d'intégrité et d'impartialité ;
- faire preuve d'un esprit de service, par un travail de qualité, une disponibilité et l'utilisation optimale des moyens adéquats ;
- établir un climat de travail positif, fondé sur le respect mutuel.

Chapitre 2 Scanning & Analyse

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Afin d'améliorer le scanning et de prendre davantage en compte les attentes de la population, nous avons réalisé sur fonds propre en 2006, un moniteur de sécurité au niveau de la zone de police. Le précédent datait de 1998 et depuis lors, la réforme des services de police était arrivée. Dans ce cadre, il nous semblait pertinent de donner la parole au citoyen afin de connaître ses attentes et son sentiment par rapport à cette nouvelle police

Nous avons également pris en compte les données figurant dans le diagnostic local de sécurité réalisé en 2007 par le fonctionnaire de prévention, dans le cadre du plan stratégique de sécurité et de prévention 2007-2010 de la ville de Rochefort.

2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

La Zone de Police Lesse et Lhomme est composée des communes de Rochefort et de Houyet, situées au sud-est de l'arrondissement judiciaire de Dinant.

La zone s'étend sur 287,6 Km² et se situe à une altitude allant de 110 à 335 mètres. Elle compte 16 604 habitants (densité de population : 57,8 habitants/Km²).

1. Éléments démographiques et économiques

	ROCHEFORT	HOUYET	REGION WALLONNE
Population (2007)	12.133	4.471	3.435.879
Localités	11	10	s.o.
Etrangers (2007)	361 (2,97%)	118 (2,64%)	316.940 (9,22%)
Chômeurs (déc. 2005)	683	240	211.704
Revenu médian (exercice 2006 - € net imposable)	17.069	16.037	17.041

La commune de Rochefort compte de nombreuses entreprises privées ou publiques, essentiellement des PME, dont l'activité se situe dans les domaines industriel, scientifique ou artisanal. Le parc d'activités économiques de Rochefort est en expansion.

L'économie rochefortoise est axée sur la valorisation des ressources naturelles : le travail de la pierre, du bois et du métal ainsi que l'industrie agro-alimentaire.

L'agriculture est également représentée par plus d'une centaine d'exploitations.

Commune rurale, Houyet se caractérise par une économie axée sur l'agriculture et sur les commerces et services de proximité qui sont présents dans les villages de l'entité.

La commune compte trois entreprises importantes : la Scierie de la Lesse (exploitation du marbre), la Briqueterie de Wanlin et la Beurrerie Mathot à Celles.

2. Aspects touristiques

La vocation touristique est la principale caractéristique des communes de la Zone, situées dans un environnement de campagne et de forêts.

De nombreuses festivités s'y déroulent annuellement. On en dénombre plus de 200.

Rochefort dispose d'un important patrimoine propice au développement du tourisme, dans les domaines historique (Château comtal de Rochefort, Villa gallo-romaine de Malagne, Château de Lavaux Sainte Anne) naturel (Grottes de Rochefort et de Han sur Lesse, Réserve d'animaux à Han, réseau de promenades) et technologiques (Lessive).

Houyet dispose d'un patrimoine naturel et bâti constitué principalement de la vallée de la Lesse et de ses villages présentant un intérêt historique.

La commune dispose d'un patrimoine historique constitué de châteaux (Domaines Royaux de Ciergnon et de Fenffe, Tour de l'ancien domaine royal d'Ardenne, Château de Vêves). Le village de Houyet est le départ privilégié pour la descente de la Lesse en kayak. La commune dispose d'un réseau de promenades balisées.

Des campings sont implantés sur le territoire de la zone.

4. Aspects de mobilité

Les communes de la Zone sont traversées par l'autoroute E 411 (3 accès à Custinne, Ciergnon et Lavaux Ste Anne) et comptent un parking autoroutier à Wanlin.

De nombreuses routes nationales à forte densité de circulation traversent le territoire de la zone :

N 911 Beauraing-Rochefort

N 94 Dinant-Neufchâteau

N 929 Ciergnon-Chevetogne

N 86 Ave et Auffe-Rochefort

N 95 Dinant Beauraing

N 949 Rochefort-Ciney

A Jemelle, la commune de Rochefort dispose d'une gare ferroviaire, située sur les axes Bruxelles-Luxembourg et Liège-Jemelle, qui connaît un trafic de voyageurs et trains de marchandises considérable.

La gare de Houyet se situe sur la ligne Dinant-Bertrix et l'axe Athus-Meuse, qui permet la circulation de nombreux trains de marchandises.

Un itinéraire RAVel, destiné aux piétons et cyclistes, traverse la zone de Jemelle à Houyet.

2. 3 Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

❖ Dans le domaine judiciaire :

De manière générale, et sur base du bilan de criminalité 2000-2006 rédigé par Mme DEVILLE analyste stratégique au SCA de Dinant, (Annexe 1), le taux de criminalité sur notre zone de police est très satisfaisant. Par rapport aux années précédentes, il est en baisse et suit la tendance de celui de l'arrondissement judiciaire.

Taux de criminalité (nombre de faits/1000 habitants)				
	2000	2002	2004	2006
ZP LL	100	93	99	86
ARRO	91	98	89	76

Nous pouvons également constater que depuis 2003, sur les 7 phénomènes les plus importants comme indiqués au plan précédent, 5 sont en baisse, 1 est en statut quo et 1 en augmentation.

Tendance 2003 – 2006 - évolution par catégories de faits							
	Vols extorsions	Inf. de violence c/ propr.	Inf. c/intégrité physique	Inf. fraude c/ propriété	Stupéfiants	Inf. c/Sécurité publique	Inf. c/Autres valeurs morales
ZP LL	↘	↘	—	↘	↘	↘	↗
ARRO	↘	↘	—	↘	↘	↘	↗

Concernant les faits de stupéfiants, il est toujours bon de rappeler que les statistiques ne sont que le reflet de l'activité policière et que leurs auteurs sont souvent connus pour d'autres faits (vols, coups, menaces, dégradations,...). Voir annexe ...

Il n'est donc pas paradoxal d'affirmer qu'une politique policière visant les auteurs de faits de stupéfiants permettrait de faire diminuer le taux de criminalité d'autres catégories de faits tout en augmentant les statistiques de faits de stupéfiants. Ce sera en tout cas un des objectifs de ce plan.

❖ Dans le domaine de la circulation routière

Sur base du baromètre de la sécurité routière (annexe)et de l'étude réalisée par Mme DEVILLE analyste stratégique à la DCA Dinant (annexe), nous constatons que le nombre d'accidents avec lésions corporelles, après avoir connu une diminution significative par rapport aux chiffres de 2001, a tendance à augmenter.

Tableaux tirés de l'étude de l'analyste stratégique :

Accidents avec lésions corporelles sur la zone de police				
	2005	2006	2007	Evol. 05/07
Houyet	25	25	34	36%
Rochefort	61	76	66	8%
ZP Lesse Lhomme	86	101	100	16%

Evolution du nombre de victimes			
	2005	2006	2007
Tués	4	3	5
Blessés graves	19	22	21
Blessés légers	89	115	114

Il convient de signaler que pour 2007, 2 points noirs sont apparus sur notre zone (hors agglomération) :

- A Rochefort sur la RN 86 (à proximité du LIDL)
- A Mesnil-Saint-Blaise sur la RN 95 (au carrefour NOEL)

❖ Dans le domaine de l'ordre public

En général, plus de 250 festivités et activités ont lieu au cours de l'année.

Les événements culturels et sportifs les plus importants sont :

- le festival international du rire de Rochefort
- le jogging Houyet-Dinant
 - de nombreuses courses cyclistes
- le Rallye des Ardennes et de la Famenne.
- la course de côte à Houyet.

❖ Dans le domaine des nuisances sociales

- Les atteintes à l'environnement (dépôts de déchets clandestins, les feux, les pollutions de rivières,)

- Les nuisances sonores
- Les nuisances causées par les chiens (déjections, errance, agressivité)
- Les assuétudes (alcool et stupéfiants) Voir annexe ...

La consommation tant d'alcool que de stupéfiants prend une part importante dans les nuisances sociales. D'une analyse SWOT réalisée par le fonctionnaire de prévention de la ville de Rochefort dans le cadre du plan stratégique de sécurité et de prévention, il ressort de nombreuses faiblesses dans ce domaine. Bien qu'aucune étude n'ait été réalisée, les mêmes constatations peuvent être faites pour la commune de Houyet, à savoir :

- nombres peu importants de concertations entre les services de police et les services sociaux
- manque de respect de la loi sur la vente de l'alcool pour les moins de 16 ans
- constatation d'un manque de prise en charge des assuétudes au niveau psychiatrique
- phénomène de banalisation de la consommation de l'alcool
- croissance de la consommation d'héroïne sur la zone
- sentiment d'insécurité relatif à l'usage de drogues

- l'axe routier Jemelle-Liège-Maastricht facilite l'accès au marché de la drogue
- manque de médecins concernés par la prise en charge des personnes toxicomanes

2.3.2. Données subjectives

En 1998, les principales préoccupations des citoyens dégagées par le moniteur de sécurité concernaient les phénomènes suivants :

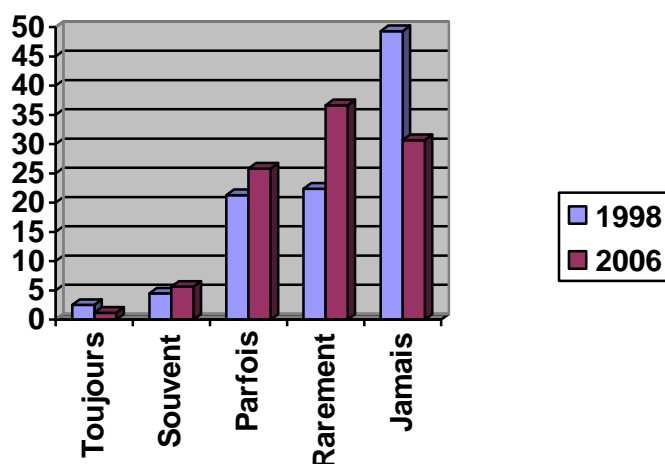
- Vitesse non adaptée au trafic
- Conduite agressive dans la circulation
- Déjections canines
- Nuisances sonores causées par le trafic
- Autres nuisances sonores
- Objets divers traînant dans la rue
- Cambriolages
- Dégradations

Comme annoncé dans le plan précédent, une nouvelle enquête parmi la population de la zone de police a été réalisée de manière à mesurer les besoins de celle-ci en matière de sécurité et de police.

C'est ainsi que les principales préoccupations des citoyens dégagées par le moniteur de sécurité de 2006, concernaient les phénomènes suivants :

- Conduite agressive dans la circulation
- Vitesse non adaptée au trafic
- Cambriolages dans les habitations / autres bâtiments
- Vols dans les véhicules
- Objets qui traînent dans la rue
- Vols de vélos

On y décèle également l'apparition d'un sentiment d'insécurité. Le graphe ci-dessous répond à la question de savoir si la personne a un sentiment d'insécurité :



2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

2.4.1. Les Autorités :

➤ Le Parquet :

Au niveau du Parquet, Monsieur le Procureur du Roi détermine les priorités suivantes :

- Délits de violence grave : tiger kidnapping et home invasion.
- Les stupéfiants : production et trafic (dealer).
- Les violences intra-familiales/conjugales.
- La traite et le trafic d'êtres humains.

➤ Les communes :

Au niveau de la commune de Rochefort, Monsieur le Bourgmestre fixe comme priorités les phénomènes suivants :

- L'alcoolisme et les drogues
- La vitesse de circulation sur les petites voiries.
- Les nuisances causées par les délinquants multirécidivistes.

2.4.2. Les clients :

➤ Le plaignant :

Toute demande d'intervention ou toute plainte actée au bureau doit l'être dans les meilleurs délais possible. L'accueil offert au plaignant doit être de qualité : politesse, compréhension, écoute, prise en compte du problème,...

➤ Les organisateurs d'évènements :

De nombreux évènements sont organisés sur l'ensemble de notre zone de police. C'est ainsi qu'en 2007 nous enregistrons environ 250 évènements pour l'année.

Les organisateurs attendent de la police que leur demande soit examinée avec le plus grand soin et que toutes les mesures soient prises afin que la festivité se déroule dans les meilleures conditions possibles.

2.4.3. Les partenaires :

➤ Le PNS 2008-2011 :

Le gouvernement a décidé de considérer comme prioritaires les phénomènes de sécurité suivants :

- Les délits de violence graves.
- Les délits patrimoniaux
- La criminalité économique et financière.
- La production et le trafic de drogue ainsi que la criminalité liée à la drogue.
- La criminalité informatique grave.
- La criminalité environnementale grave.
- La violence intrafamiliale/intraconjugale.

- Le terrorisme.
- La traite et le trafic d'êtres humains.
- La délinquance juvénile.
- La sécurité routière.
- Les nuisances et la criminalités de rue.

Une participation de la zone de police est escomptée dans les priorités que les Bourgmestres et Monsieur le Procureur du Roi auront jugées pertinentes et dans la mesure où nous sommes confrontés à ce phénomène.

➤ Le directeur judiciaire d'arrondissement :

A retenu les priorités suivantes du PNS :

- Les délits de violence grave.
- Les délits patrimoniaux.
- La production et le trafic de drogue ainsi que la criminalité liée à la drogue.

➤ Le directeur coordonnateur d'arrondissement :

A décidé de faire siennes les priorités suivantes du PNS

- Le terrorisme.
- La délinquance juvénile.
- La sécurité routière.

Mais il compte également développer un projet de déploiement des forces sur le terrain, en réaction à une épidémie de vols ou à une émergence d'un phénomène particulier.

Une participation des zones de police est escomptée aux différentes FIPA mise en œuvre par la DCA.

➤ Le Gouverneur :

Au travers de la commission provinciale de prévention de la criminalité, le Gouverneur et les différents membres de la commission, mettent en évidence trois aspects de la criminalité qui doivent retenir notre attention :

- les vols dans les habitations.
- les infractions de roulage.
- les stupéfiants.

➤ Le fonctionnaire de prévention :

Le plan stratégique de sécurité et de prévention 2007-2010 de la ville de Rochefort a retenu comme phénomène, les nuisances publiques liées à l'usage de drogue.

2.4.4. Les collaborateurs :

Voir point ...

2.4.5. La société :

De manière générale, nos concitoyens sont à la recherche d'une qualité de vie plus élevée, d'un cadre de vie de qualité et d'un environnement sûr.

C'est ainsi que lors du Moniteur de sécurité de 2006, ils ont mis en évidence les principaux phénomènes suivants :

- La conduite agressive dans la circulation.

- La vitesse non adaptée au trafic.
- Les cambriolages dans les habitations.

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

CADRE OPERATIONNEL au 17/03/2008

Norme minimale déterminée par A.R. (LPI, art.47.1): 42 emplois

Nombre d'emplois proposés: 54 emplois

Nombre d'emplois réels: 52 emplois.

Cadres	Grades	Cadre organique
Officier	Commissaire Divisionnaire	1
	Commissaire	3
Moyen	Inspecteur Principal	11
Base	Inspecteur	37
Agent	Agent	2
TOTAL		54

	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date de modification	Nbre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date enregistrement données
	CO = 4 CM = 11 CB = 37 CA = 2	26/06/2007	CO = 5 CM = 11 CB = 36 CA = 0	CO = 4 * CM = 11 CB = 34 ** CA = 0	30/04/2008

* 1 officier exempt longue durée; ** 1 INP détaché au CIC + 1 INP exempt logne durée

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE au 17/03/2008

Cadres	Grades	Cadre organique
A	Secrétaire de zone	1
B	Assistante aux victimes	1
	Informaticien	1
C	Assistant administratif	3
D	Employés	4
TOTAL		10

	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date de modification	Nbre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date enregistrement données
	A = 1 B = 2 C = 3 D = 4 Techn. Surf = 1,50 ETP	17/03/2008	A = 1 B = 2 C = 3 D = 4 Techn. Surf = 1,25 ETP	A = 1 B = 2 C = 3 D = 4 Techn. Surf = 1,25 ETP	30/04/2008

CALOGISATION (CP2 et directive du 01/12/2006)

Dès la mise en place de la zone de police, la volonté de décharger le personnel opérationnel d'un maximum de tâches administratives s'est traduite par l'engagement et la statutarisation de membres du personnel CALog.

En mars 2002, les anciennes brigades de gendarmerie et les polices communales ont fournis quatre membres du personnel civil à la zone de police, un membre déjà nommé et trois autres contractuels. Dès 2003, ces derniers furent statutarisés, traduisant dans les faits cette volonté de calogisation avant l'heure.

Continuant dans cette voie, les engagements se sont succédés d'année en année :

- en 2003 : un secrétaire de zone
- en 2004 : une personne pour la logistique et une autre pour l'accueil
- en 2005 : une personne pour exercer à la fois les fonctions d'employé au B.G.A.J. et de gestionnaire fonctionnel (adjoint)
- en 2006 : un gradué en informatique comme gestionnaire technique
- en 2007 : un militaire comme chef de service à la logistique

Toutes ces personnes ont été statutarisées dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les 3 membres opérationnels, qui seront pensionnés entre 2014 et 2025, soit le directeur de l'appui, le gestionnaire fonctionnel et le chef de service du B.G.A.J., leur maintien dans leur fonction respective s'impose pour différentes raisons.

- le directeur de l'appui (pension à partir du 01/11/2025)
- Le maintien de quatre officiers comme prévu par le cadre organique
- Son remplacement par un membre du CALog niveau A nécessiterait une modification du cadre et de l'organisation du corps sans plus-value quant à l'objectif recherché de mettre plus de personnel opérationnel sur le terrain
- La nécessité de maintenir quatre officiers pour assurer un rôle de garde O.P.A.
- La compétence d'officier de police est un atout quasi indispensable à la fonction de contrôle interne et d'enquête préalable
- Les fonctions purement administratives qui lui sont dévolues permettent de faire l'économie de l'engagement d'un CALog niveau A

- l'inspecteur principal du B.G.A.J. (pension à partir du 01/08/2014)

Le respect des directives judiciaires

- l'inspecteur principal gestionnaire fonctionnel (pension à partir du 01/04/2018)

Le respect de la PLP 5

Outre l'intérêt policier de maintenir des membres opérationnels dans ces fonctions, il convient de maintenir un minimum d'emplois permettant éventuellement de reclasser des membres du personnel ayant une incapacité médicale ne leur permettant plus d'être opérationnel, momentanément ou définitivement.

Les normes de la CP2 sur le contingent CALog est respecté.

2.5.2. Organigramme

Voir annexe ...

2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en oeuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

Travail de quartier

Date d'enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
2007	16.600 (2005)	4.15	7	2	10.640 h

NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants

Les agents de quartier sont répartis et encadrés comme suit :

ROCHEFORT : 1 CP – 1 INPP – 5 INP

HOUYET : 1 INPP – 2 INP

L'officier et les gradés, outre leurs tâches d'encadrement, gèrent les tâches de gestion des armes et les ordonnances de police.

Les inspecteurs remplissent les tâches suivantes :

- assurer une présence préventive dans leur quartier ;
- détecter les situations familiales à risque et tenter d'y porter remède avec l'aide éventuelle de l'assistante de l'aide aux victimes ou du C.P.A.S. (fonction de renvoi) ;
- recevoir les doléances de la population et tenter d'y porter remède. En informer les autorités compétentes (fonctions renvoi et rendre-compte) ;
- contribuer activement au recueil d'informations en matière administrative et judiciaire et en assurer la diffusion (gestion de l'information) ;
- assurer une présence et exécuter certaines tâches d'ordre public à portée limitée lors d'événements locaux (marchés, festivités, épreuves sportives, enterrements, cérémonies) ;
- diffuser, lors de contacts journaliers ou à l'occasion de réunions ciblées, les informations utiles à la population ;
- assurer les enquêtes de domiciliation et les enquêtes relatives aux armes ;
- assurer les enquêtes en matières de pollution de l'environnement et d'urbanisme ;
- prêter une attention particulière aux comportements et agissements de certaines personnes à surveiller (libérés conditionnels, malades mentaux) ;
- détecter les problèmes de sécurité qui apparaissent dans le quartier, les résoudre et, à défaut, relayer l'information vers les services idoines de la zone de police ;
- assurer les traitements et enquêtes de petite importance ;
- assurer le traitement d'apostilles de petite importance ou plus spécialisées (environnement, urbanisme)
- exécuter le suivi des ordonnances de police ;
- assurer le suivi des victimes en coordination avec l'assistante sociale (fonction assistance aux victimes) ;
- participer à l'accueil zonal et local (fonction accueil) ;
- participer au rôle de garde du personnel rappelable ;

Accueil

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
2007	2	2	12 h	8 h	3.952 h

NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique

La fonctionnalité accueil est organisée comme suit :

– Point d'accueil zonal à ROCHEFORT :

Les jours ouvrables : de 07 à 19 heures

Les jours fériés : de 10 à 18 heures

– Point d'accueil local à HOUYET :

Les jours ouvrables : de 08 à 12 heures et de 13 à 17 heures

Le samedi de 08 à 12 heures

Le personnel affecté à cette fonctionnalité :

– A ROCHEFORT :

Les jours ouvrables : un CALog assure l'accueil de 08 à 17 heures, et un opérationnel (intervention) de 07 à 19 heures

Les jours fériés : un opérationnel (proximité) assure l'accueil les week-end et un opérationnel (intervention) les jours fériés

– A HOUYET

Les jours ouvrables : assuré par un opérationnel (intervention)

Le samedi : assuré par un opérationnel (proximité)

Remarque : un CALog niveau D a été spécialement engagé pour remplir cette fonctionnalité.

Intervention et surveillance generale

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
2007	1	07h00-13h00 13h00-21h00 21h00-07h00	1	08h00-12h00 et 12h30 – 17h00 en semaine 22h00-06h00 la nuit du samedi au dimanche soit 50h30/semaine planifié, le solde d'heures non planifié étant engagé en fonction des nécessités opérationnelles	22.724 h

NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine

Les équipes d'intervention sont structurées comme suit :

1 CP directeur des opérations

4 INPP

24 INP (16 à ROCHEFORT et 8 à HOUYET)

L'officier et les gradés ont des tâches d'encadrement , de gestion et de suivi au sein de leur direction. Ils participent également au rôle de contactable – rappelable.

Les inspecteurs remplissent les tâches suivantes :

- participer aux Pmobs ;
- participer aux services d'ordre à caractère local, fédéral et d'appui inter-zonal;
- assurer les transferts (mineurs, étrangers, détenus) ;
- participer à la fonction accueil ;
- assurer des missions de surveillance et de contrôle ;
- assurer des missions de circulation routière ;
- assurer certains devoirs d'enquête à portée limitée découlant principalement de l'intervention;
- assurer le traitement des apostilles ;
- participer aux projets locaux (patrouilles préventives, plans d'action,...) ;

Précisions : le nombre et la gravité des interventions quotidiennes ne justifient pas la planification supplémentaire d'équipes de pointe, néanmoins lorsqu'un événement prévisible l'exige un service supplémentaire est engagé. Par exemple : épidémie de vols habitations – bals – festivités locales importantes.

Assistance aux victimes

Date d'enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)	Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale
2007	Oui		X 1520 h

NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)

La personne CALog niveau B dévolue à cette fonctionnalité exécute les missions suivantes :

- assurer l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et le suivi à court terme de toute personne se trouvant dans une situation sociale ou familiale « victimisante », mais aussi aux personnes ayant assisté à un fait traumatisant ;
- assurer un soutien aux personnes dans le cas de situation de crise émotionnelle ou de victimisation grave ;
- assurer une aide pratique aux victimes et à leur entourage ;
- informer les victimes et les orienter vers les services spécialisés et les organes d'aide en fonction de la nécessité (service psychosociaux) ;
- établir des contacts et une collaboration avec les services de police, les structures venant en aide aux victimes et des acteurs locaux (partenaires du social ou professionnels de la santé) ;
- participer aux structures de concertation ;
- assurer la sensibilisation et l'information continue des membres du corps en matière d'assistance aux victimes ;
- recueillir et diffuser les informations liées à la problématique spécifique des victimes ;
- appuyer le personnel policier dans les demandes de devoirs du parquet (service jeunesse, service judiciaire, dernier hommage...) ;
- assurer la permanence dans le rôle des contactables et rappelables (24h/24).

Recherche et enquête locales

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" et annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
2007	64	52	4	1.520 h	6.080 h + 1.520 h = 7.600 h soit 5 FTE
<p>NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global \geq 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine</p> <p>Le S.E.R. comprend 2 INPP et 2 INP, soit 9,6 % de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 membres pour les jours de la semaine.</p> <p>Les membres du SER exécutent les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener des enquêtes judiciaires importantes, d'initiative ou à la demande ; - exécuter les apostilles importantes émanant des autorités judiciaires ; - gérer les informations douces, les indicateurs et les signalements d'enquête ; - assurer la recherche de l'information en matière administrative ; - participer aux projets locaux (plans d'actions,...); - participer au rôle de contactables – rappelables. 					

Maintien de l'ordre public

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Oui
		Non		Non
	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Oui
Date enregistrement des données		Non		Non
2007				

NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence

Le rôle de joignable et rappelable comprend 1 OPA – 1 OPJ – 1 INP

Les missions d'évolues à l'OPA et l'OPJ de garde sont :

1. CAS OU IL DOIT ETRE FAIT APPEL A L'O.P.J.

- En cas de mort d'homme: AccR mortel, meurtre, assassinat, mort suspecte, suicide... .
- En cas de criminalité violente ou grave: agression à main armée, hold-up, home-jacking, car-jacking, fort chabrol, alerte à la bombe, viol, pédophilie, enlèvements, incendie volontaire grave...
- En cas de disparition
- En cas d'infraction en rapport avec un trafic (stuprs, véh., êtres humains,...) et nécessitant des devoirs urgents et /ou nombreux.
- Si l'intervention de la Police Fédérale s'avère utile ou nécessaire (Sv spéciaux, appui aérien,...).
- Lorsqu'un membre de l'Aut. Jud., Adm. ou un fonctionnaire de Police de la zone est impliqué dans une affaire grave où sa responsabilité est engagée ou à l'occasion de la laquelle des mesures coercitives semblent devoir être prises à son égard (ETM, prise de sang, arrestation,...). Dans ces cas, l'OPJ avertira toujours l'OPA.
- S'il est fait usage d'armes.
- Quand une directive particulière le prévoit.
- Dans tous les cas où l'intervention d'un OPJ est nécessaire.
- En cas d'arrestation judiciaire.

2. CAS OU IL DOIT ETRE FAIT APPEL A L'O.P.A.

- En cas d'arrestation administrative.
- Lorsqu'un événement inopiné touchant l'ordre public se produit ou menace de se produire dans un proche avenir.
- En cas de calamité, sinistre ou catastrophe.
- En cas de rassemblement de personnes menaçant l'ordre public.
- En cas de danger, pour l'évacuation de bâtiments ou de zones, ainsi que leurs abords immédiats.
- En cas de saisie d'un objet ou d'un animal dangereux pour la sécurité publique.
- Lorsque l'on doit défendre les lieux, postes ou biens confiés à notre protection avec une arme à feu.
- En cas de danger ou lorsque les moyens sont insuffisants, la réquisition d'autres services de police doit se faire par un OPA.
- Quand un membre du personnel est gravement blessé ou décédé.

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

Service Circulation

Date enregistrement des données	Service circulation	Capacité flexible	Capacité sur base annuelle
2007	1 INPP 2 INP	2 FTE	7.600 h soit 5 FTE

Les membres du service circulation exécutent les missions suivantes :

- informer le personnel des nouvelles législations et instructions en matière de circulation ;
- organiser et gérer des séances d'information ou de formation en matière du code de la route et de la sécurité routière (écoles, associations, piste de circulation) ;
- appui aux directions des autres services de la zone ;
- gérer les plans d'action propres au PZS ;
- réguler la circulation et contrôle du code de la route ;
- patrouilles préventives et répressives (motos, combis, vélos) ;
- participer aux SO locaux et extra zonaux, escortes ;
- contrôle radars préventifs et répressifs, curvomètres ;
- rédiger et suivre les autorisations de chantier ;
- participer au rôle de contactables et rappelables.

Fonction de Techno Prévention

Date enregistrement des données	Fonction de techno prévention	Capacité sur base annuelle
2007	2 INP (agents de quartier)	156 h *

- en fonction des sollicitations du citoyen

la fonction de techno – prévention offre la possibilité à tout citoyen possédant une habitation ou à tout responsable d'une entreprise implantée sur la zone de police de demander la visite d'un conseiller que ce soit suite à un cambriolage ou à titre purement préventif. Il est également proposé systématiquement à chaque candidat bâtisseur une visite d'information afin d'intégrer la techno-prévention dès la conception du bâtiment ;

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL♦ **Directive contraignante MFO1 :**

Dans le cadre de l'application de la directive contraignante relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles, la zone de police Lesse et Lhomme a signé un protocole d'accord avec l'ensemble des zones de police de l'arrondissement de Dinant, Monsieur le Procureur du Roi et la direction de coordination et d'appui de Dinant.

♦ **Directive contraignante MFO2 :**

Cette directive traite de la capacité de gestion du personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative.

Une capacité de 1.231 heures est réservée pour l'application de cette directive. Nous avons toujours satisfait à nos obligations en cette matière.

◆ **Directive contraignante MFO3 :**

L'application de cette directive traitant de la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative est de stricte application. Elle ne soulève aucune difficulté. Un protocole d'accord relatif au traitement de l'information de police administrative a d'ailleurs été signé en date du 26.11.2002 entre les différentes zones de police de l'arrondissement de Dinant, le directeur judiciaire et le directeur coordinateur de la police fédérale de Dinant

◆ **Directive contraignante MFO4 :**

Traite des missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.

Les obligations dévolues à la police locale sont entièrement assurées en conformité de la directive.

◆ **Directive contraignante MFO5 :**

Missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers. Notre zone de police a la particularité d'abriter les domaines royaux de Ciergnon, Fenffe et Villers-Sur-Lesse. Dans ce cadre, un protocole d'accord a été signé en date du 19.11.2004 avec le Service de Sécurité du Palais Royal en vue de régler le fonctionnement optimal de la police. Dans le cadre de la circulaire PLP 37 de janvier 2005 traitant de la coopération et de l'échange d'informations au sujet des phénomènes de terrorisme et de l'extrémisme, un plan d'action a été développé au niveau de l'arrondissement et notre zone de police y adhère pleinement.

◆ **Directive contraignante MFO6 :**

Fonctionnement et organisation des carrefours d'informations de l'arrondissement (CIA). Un protocole d'accord a été signé en avril 2005 entre les différents services de police et autorités de l'arrondissement judiciaire de Dinant. Ce protocole régit le fonctionnement du CIA et la participation des différents services de police au sein de cette instance.

◆ **CIC :**

En juin 2006, la zone de police a intégré le CIC de la Province de Namur où un membre de notre zone de police est détaché.

◆ **FIPA :**

En vue de participer à la réalisation de certains objectifs contenus dans le plan national de sécurité, le directeur coordinateur de l'arrondissement de Dinant met en place de manière régulière des FIPA. Notre zone de police participe à la réalisation de celles-ci dans la mesure de ses moyens. C'est ainsi que pour l'année 2007, nous avons participé à six FIPA pour une capacité d'engagement de 385 heures.

◆ **CIRCULAIRES/COL :**

Dans le cadre de la circulaire PLP41 de juillet 2006 en vue du renforcement et/ou de l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile, un point de contact permanent pour les communautés scolaires a été mis en œuvre. Ce partenariat détermine d'une manière claire et conviviale, les procédures de renvoi et de collaboration entre les diverses communautés scolaires et la police.

Directives du 01.12.2006 pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale : Un plan à étapes a été élaboré en vue d'atteindre les objectifs de la circulaire, objectifs que nous rencontrons déjà pour une très grande partie.

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

La zone de police a tenu compte du Plan National de Sécurité 2004 – 2007 dans les priorités suivantes :

- ◆ L'insécurité routière (accidents de la route avec lésions corporelles) □ plan d'action + contrôles
- ◆ L'immigration illégale et le trafic des êtres humains □ participation aux FIPA orientées
- ◆ La traite des êtres humains □ participation aux FIPA orientées
- ◆ Le terrorisme => plan d'action + personne de contact + collaboration avec la cellule de DGJ terro
- ◆ La criminalité contre les biens, en particulier commis par des bandes itinérantes => attention particulière (surveillances habitations) + participation aux FIPA orientées
- ◆ L'environnement limité au trafic des déchets => NON
- ◆ La grande criminalité financière et économique => NON
- ◆ Le trafic d'armes => NON

La zone de police a tenu compte du Plan National de Sécurité 2004 – 2007 dans les domaines suivants :

- ◆ La télématique : la zone de police a consenti des investissements afin de répondre aux exigences techniques et fonctionnelles ;
- ◆ La communication : la zone de police a consenti les investissements nécessaires à l'implémentation du projet ASTRID ;
- ◆ L'appui mutuel : la zone de police s'efforce de créer des synergies et des accords de coopération avec les zones voisines et la police fédérale notamment pour la mise en œuvre de la GPI 48.

MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

L'exécution de prestations en faveur de tiers est généralement assurée à l'occasion des missions ordinaires de police de base

- ◆ *Assistance à un huissier et à un Juge de Paix :*

Par la réception et la remise de plis judiciaires, mais également en prêtant main forte, lors d'expulsions, saisies, ouvertures de portes.

Par la mise à exécution d'ordonnance de mise en observation.

- ◆ *Ministère des Finances :*

Tant le bureau des recettes domaniales que le bureau des douanes et accises, sollicitent nos services pour des enquêtes de solvabilité.

◆ *Administrations Communales :*

A l'occasion de prestations effectuées dans le cadre de changement de domicile, d'enquêtes relatives aux certificats de bonne conduite vie et mœurs, mais également le service urbanisme pour la constatation d'infractions en matière de permis de bâtir.

◆ *Autres tiers :*

Certains organismes sollicitent sporadiquement l'intervention de la police locale afin de mener à bien leurs missions, tels que la DNF, la DPE, la Santé Publique, l'ONEM, L'inspection Sociale, les Affaires Economiques, Juge de Paix,...

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

Management des collaborateurs

1. *Besoins et attentes des collaborateurs*

Les besoins et attentes des collaborateurs ont été mesurés début 2006 à l'aide d'un questionnaire de satisfaction. Il s'en dégage que les membres du personnel sont satisfaits de l'environnement matériel (logistique, bien-être), de l'environnement relationnel, des conditions et de l'organisation du travail. Ils se sentent impliqués dans leur mission et trouvent de la satisfaction dans l'accomplissement de leurs tâches. Des points négatifs ont bien entendu été dégagés, tant du point de vue logistique (défaillance du système informatique) que du point de vue organisationnel (impliquer davantage le personnel dans l'organisation du service) et relationnel (l'entraide entre les différents services de la zone est perfectible).

Un élément important : 90% du personnel s'estime très motivé par son travail.

De nombreuses attentes ont été depuis lors rencontrées et d'autres sont actuellement en cours d'exécution.

2. *La politique du personnel*

La politique suivie vise à maximiser l'engagement et les connaissances des membres du personnel au profit de l'organisation (interne) et des citoyens (externe).

Pour ce faire, elle vise à :

- investir dans les connaissances et les aptitudes des collaborateurs (point 3.)
- valoriser les efforts des collaborateurs (point 4.)
- avoir le souci du bien-être des collaborateurs (point 1. et 5.)

3. *Le développement des compétences*

Nous développons une politique de formation basée sur deux axes principaux, l'accès à la formation et les besoins en compétences découlant des objectifs stratégiques choisis par notre organisation. A partir de ceux-ci, les objectifs opérationnels et individuels sont donnés à chaque membre du personnel par le biais des entretiens préparatoires, chaque membre du personnel doit dès lors s'investir dans des formations afin d'acquérir ou d'accroître ses compétences dans des matières particulières.

4. Respect et valorisation du personnel

Les relations entre les cadres dirigeants de l'organisation et leurs collaborateurs doivent être empreintes d'implication, de stimulation, de distinction et de valorisation. Concrètement, l'information, la consultation, les félicitations et la participation des membres du personnel doivent être chaque jour à l'esprit des cadres dirigeants.

Par exemples :

- par le biais de groupes de travail (les documents types de l'ISLP et la structure du module de communication informatique) ;
- par l'organisation de journées d'information (déontologie) et de réunion du personnel (trimestriellement) ;
- par un suivi structuré des plaintes et des félicitations ;
- par l'organisation de journées sportives, ou activités " team-building " ;

5. Le bien-être au travail

Les indicateurs classiques du bien-être des collaborateurs démontrent qu'il fait déjà bon travailler dans notre zone de police : des très bas taux de rotation (mobilité), d'absentéisme, un fort taux de participation aux nombreuses organisations policières internes et externes, un appui psycho-social très peu sollicité, aucun cas de suicide, pas de plainte pour harcèlement, peu d'accident de travail et aucun lié à un manque de prévoyance et de sécurité des bâtiments et du matériel,....

Maintenir ces acquis et constamment être à l'écoute des collaborateurs afin de toujours améliorer les conditions de travail doivent être les leitmotivs des cadres dirigeants de la zone de police.

Management des moyens

◆ *Gestion financière*

La gestion financière de la zone de police est effectuée par le comptable spécial, en concertation avec le chef de zone.

Les propositions de budget (ordinaire et extraordinaire) et autres modifications budgétaires sont soumises au Collège de Police où elles sont discutées et avalisées avant d'être présentées au Conseil de police pour approbation.

Le budget ordinaire de la zone de police est composé au niveau des recettes, de dotations communales (pour 30%) et de subventions fédérales (70%).

Au niveau des dépenses ordinaires, les dépenses de personnel représentent le poste le plus important : 88%.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10% du total des dépenses, alors que les dépenses de la dette sont de l'ordre de 2%. Ces chiffres sont ceux du budget de 2008 qui est en équilibre.

Les investissements sont principalement financés sur fonds propres, sauf ceux touchant au patrimoine immobilier qui sont financés par emprunts.

Le calcul des salaires est réalisé par le biais du Service Central des dépenses fixes et du secrétariat social GPI de la police fédérale.

Grâce à une gestion mesurée et rigoureuse, la situation financière de la zone de police est saine.

◆ *Connaissances et technologie*

Les connaissances des membres de notre personnel sont régulièrement mises à niveau à travers les réunions de personnel et les différentes formations proposées par la police intégrée ou par le secteur privé. (voir)

Au niveau de la technologie, un effort particulier est fourni par la zone de police, afin d'offrir au personnel les nouvelles technologies mises sur le marché. Je pense en particulier à la technologie "Astrid" au niveau des communications, à l'acquisition de logiciels informatique performants, à l'installation de radars répressifs fixes, à l'achat d'analyseurs de trafic, de radars préventifs, ...

◆ *Matériel et services*

Infrastructure :

Dès la création de la zone de police, il s'est avéré que les locaux (de qualité) étaient insuffisants en nombre. Dans un premier temps, nous avons essayé d'exploiter au mieux ceux-ci. C'est ainsi qu'un réfectoire, une salle de réunions, des vestiaires ont été aménagés dans des espaces inexploités. L'occasion d'acquérir le logement d'un ancien gendarme s'est présentée et nous l'avons saisie. De nouveaux bureaux ont ainsi pu être créés.

Voici deux ans, un immeuble particulier jouxtant le commissariat a été mis en vente. La zone de police s'est portée acquéreuse et le bâtiment doit faire l'objet de transformation dans les prochains mois.

Une fois ceux-ci réalisés, nous pourrons dire que l'infrastructure sera optimum et que nous bénéficierons de conditions de travail de qualité.

Matériel :

Un souci constant des autorités de la zone de police, a été d'offrir au personnel le meilleur matériel possible pour remplir ses missions.

C'est ainsi que les véhicules sont régulièrement remplacés (l'âge moyen du charroi est de 3 ans et 10 mois), le personnel dispose d'un gilet pare-balles individuel ainsi qu'une lampe torche, le renouvellement complet de nos ordinateurs a été opéré,...

Je tiens à préciser que tant au niveau matériel qu'infrastructure, les organisations syndicales n'ont jamais émis la moindre remarque.

Management des processus

La zone de police investit actuellement dans la formation EFQM afin de pouvoir acquérir les connaissances nécessaires du modèle belge de management. Nous pourrons ainsi penser à faire un positionnement sur base de ce modèle ou d'un modèle dérivé simplifié dans la période de ce plan. Concernant les processus proprement dits, ces mêmes collaborateurs suivront les formations ad hoc afin de mieux les appréhender. N'ayant pas la capacité de pouvoir identifier et décrire nos processus, nous comptons sur l'appui de la police fédérale et particulièrement CGL pour développer tout ce plan organisationnel. Nous comptons également profiter des processus déjà décrits dans d'autres zones de police afin de les adapter au nôtre.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

Outre les différents protocoles dont il est fait mention au point , les protocoles suivants ont été conclu :

-Protocole de coopération en matière d'assistance policière aux victimes de manière à garantir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 la présence d'un travailleur social. (juin 2002)

-Protocole " auditions audiofilmées " : Les locaux d'accueil, d'audition et la régie se trouvent dans les bâtiments de notre zone. Afin d'en régler le fonctionnement, un protocole a été signé entre l'ensemble des zones de police de l'arrondissement judiciaire, le Procureur du Roi, la DCA et la PJF.(janvier 2003)

-Protocole d'accord entre la police fédérale –WPR Namur – la Zone de police (octobre 2003)

-Protocole d'achat et d'utilisation d'un véhicule radar entre quatre zones de police (mai 2004)

-Protocole entre les zones de police de l'arrondissement en vue d'assurer la supervision des assistants sociaux des zones de l'arrondissement par un psychologue privé (février 2006)

-Protocole d'appui entre la police fédérale et la zone de police concernant la fourniture des pièces de l'équipement de base du fonctionnaire de police (février 2008)

-Protocole d'accord entre les zones de police de l'arrondissement de Dinant, relatif à la retranscription de toutes les auditions vidéo-filmées du réseau par un membre Calog appartenant à une zone. (mai 2008)

-En élaboration : à l'initiative de Monsieur le Procureur du Roi, un protocole d'accord sur l'appui latéral en matière d'enquêtes judiciaires mettant en cause des fonctionnaires de la police locale.

-Coopération transfrontalière :

Dans ce cadre, et à l'initiative du Dirco de Dinant, une à deux réunions annuelles sont organisées avec nos collègues français. Il y est débattu de la circulation de l'information, des patrouilles mixtes, des opérations de police (FIPA), et de l'approche stratégique des phénomènes transfrontaliers.

2.7.2. Autre type de coopération - protocoles avec partenaires non policiers et tiers

-Protocole d'accord entre les services techniques communaux de Houyet et Rochefort et la zone de police concernant l'entretien des bâtiments. (mai 2002)

-Protocole de collaboration entre les autorités judiciaires, les services de police et les secteurs " cibles potentielles de vols à main armée " de la province de Namur (18.06.2003)

-Convention relative à l'hébergement en urgence entre les CPAS de Rochefort et Houyet et la zone de police (février 2008)

-Plan stratégique de sécurité et de prévention 2007/2010 de la Ville de Rochefort :

Le chef de Corps est membre du comité de pilotage. Ce dernier est chargé de favoriser la bonne circulation de l'information et de renforcer et formaliser les concertations existantes entre le chef de Corps et le fonctionnaire de prévention.

-Conseil d'Arrondissement :

Le conseil d'arrondissement est instauré suite à une directive ministérielle du 15.09.1997. Il traite des questions, problèmes, mesures et initiatives en matière de politique en faveur des victimes, et ce, dans le respect des compétences respectives des parties et dans un esprit de coopération.

-Commission Provinciale de prévention de la criminalité :

La première réunion de cet organe s'est tenue le 12.03.2008. Notre zone de police en fait partie et y est représentée par le chef de Corps.

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

		Année de référence (2007)	
		Heures	% de la capacité disponible
Contribution fédérale	Missions fédérales		
	➤ Ligne de crédit MFO 2 bis	1.231	
	➤ Participation au CIA (LPI, art. 105bis)	0	
	➤ Contrôles exécutés dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée hors des zones (MFO 4: point 2.2.)	0	
	➤ Participation au CIC (LPI, art. 96bis)	1.520	
	➤ Transfert détenus /appui latéral solidarité /auditions vidéo filmées	205	
	Contribution de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed) : FIPA – Plan d'action terrorisme	385	
Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur (LPI art 64)			
	Sous-total contribution fédérale	3.341	3,7%
Déploiement local	Travail de quartier	10.640	
	Accueil	8.320	
	Intervention	22.724	
	Recherche et enquête locales	7.600	

	Assistance aux victimes	1.520	
	Circulation et contrôle de la circulation ¹	6.080	
	Autres fonctions de base du service de police (techno-révention)	156	
	Bureau judiciaire et gestion fonctionnelle	4.560	
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (sécurité&qualité de vie) (plan d'action vitesse, prévention des vols et environnement)	2.000	
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (service et fonctionnement policiers) (conseiller en prévention, plan d'action communication,...)	300	
	Rédaction (PV judiciaire, roulage, suivi administratif(BS))	4.560	
	Sous-total déploiement local	68.460	75,5%
Stratégie et politique	Préparation et développement du PZS	800	
	Préparation et développement du budget de police	200	
	Sous-total stratégie et politique	1.000	1,1%
Management des collaborateurs	Tâches/missions liées à la gestion	9.414	
	Formation/Training/Développement des compétences	2.365	
	Autres...		
	Sous-total management des collaborateurs	11.779	13%
Management des moyens	Tâches/missions liées à la gestion	6.080	
	Autres...		
	Sous-total management moyens	6.080	6,7%
Total général		90.660	100%
Capacité totale disponible de la zone	51 ops + 1 CIK + 10 CALogs = 62 ETP maladies, congés (autres) - 04 ETP <hr/> 58 ETP	88.160 (58 ETP) + 2.500 (HS)	
		90.660	
Marge de manoeuvre		0	

- la capacité totale disponible = 100%, à savoir : la capacité totale de la zone moins la capacité indisponible (maladies, congés, détachement out).

Commentaires :

¹ Voir à ce propos le 3^{ème} rapport d'évaluation de la Commission d'accompagnement de la réforme des polices au niveau local ("De Ruyver"), qui dans ses recommandations préconise l'ajout d'une 7^{ème} fonctionnalité de base : "circulation et contrôle de la circulation".

- Une capacité de 385 heures est prévue pour faire face aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS dans le cadre d'une approche intégrée.
- Une capacité d'environ 2.300 heures était affectée en 2007 à la réalisation de nos plans d'action. (interne et externe).
- Le niveau de 2.500 heures supplémentaires sera maintenu dans le futur. Cette réserve donne un peu de souplesse à la gestion de notre organisation.
- Une certaine capacité peut être orientée à certains moments vers les projets et plans d'action et ce au travers du travail régulier.
- Nous garderons à l'esprit que plusieurs services au sein de notre organisation peuvent concourir à la réalisation d'un objectif stratégique commun.

chapitre 3 les objectifs stratégiques

3.1. Les objectifs stratégiques précédents - Evaluation et leçons à tirer

3.1.1. Listing des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques externes		
Phénomène	Priorité	Attention particulière
Vitesse en agglomération	X	
Atteintes à l'environnement		X
Vols qualifiés dans habitations		X
Objectifs stratégiques internes		
Enquête de satisfaction		
Audit de l'Inspection Générale		

3.1.2. Evaluations des objectifs stratégiques

◆ La vitesse en agglomération

Le plan d'action 2005 – 2008 avait pris l'option, après analyse des différentes mesures effectuées, de concentrer un maximum d'efforts sur 2 axes. 255 contrôles, tant préventifs que répressifs, y ont été effectués. 15.217 véhicules ont été contrôlés et 1.616 procès-verbaux rédigés.

Sur le 1er axe (rue de Wellin à ROCHEFORT), la vitesse a diminué en 2005 et 2006, puis s'est stabilisée. La vitesse (V 85) est passée de 78 km/h à 60 Km/h.

Sur le second axe (Héroock à HOUYET), la vitesse n'a pas diminué depuis 2005. La vitesse (V 85) reste stabilisée à 72 km/h.

Nous arrivons ici aux limites des actions de contrôle de la police. Si l'on veut encore obtenir des avancées, il est impératif d'obtenir de nos partenaires (communes, MET, SPF mobilité) des actions dans les aménagements structurels de l'infrastructure routière.

Voir annexe ...

◆ Les atteintes à l'environnement

En 2005, les bases des actions à venir ont été mises en place, en tout cas sur le commune de ROCHEFORT, avec la rédaction et la mise en application du règlement de police et le commissionnements des agents du service technique communal.

A Rochefort, la problématique des dépôts sauvages de déchets ménagers est maintenant prise en charge principalement par les agents assermentés de la commune de Rochefort. L'action policière se situe dorénavant en aval de l'intervention des agents du STC, surtout pour l'identification des pollueurs dont les identités ne peuvent être établies que sur bases d'éléments non nominatifs et sur réquisition du Parquet.

La capacité policière dégagée est investie dans le contrôle du respect d'autres articles du règlement communal, principalement les articles ayant trait aux nuisances provoquées par les chiens.

A Houyet, la capacité disponible est toujours orientée principalement vers la répression des dépôts clandestins de déchets ménagers avec rédaction systématique de procès verbaux à destination du procureur du Roi sur base du décret wallon des déchets.

Selon l'évolution de la situation et les nouvelles normes qui apparaîtront avec le futur décret wallon sur l'environnement, l'action policière, principalement des agents de proximité, sera adaptée.

Manifestement, le travail porte ses fruits car une diminution des constats de déchets laisse penser à un tassement du phénomène, néanmoins celui-ci reste bien présent et nécessite la poursuite des efforts consentis.

Voir annexe...

◆ Les vols qualifiés dans les habitations

Les actions entreprises dans le cadre de ce phénomène sont uniquement préventives, il s'agit des surveillances habitations et de la techno-prévention.

Au niveau des surveillances habitations, nous constatons un statu quo dans le nombre de demandes et une diminution des surveillances exécutées.

Au niveau visites de techno-prévention, l'on peut affirmer qu'elles ne rencontrent pas un grand succès.

Quant au nombre de vols ou tentatives, l'on peut considérer que le chiffres restent constants.

Au vu de ces constatations, il convient de réduire ces différentes faiblesses :

- en renforçant l'information via la presse
- en systématisant l'information aux candidats bâtisseurs
- en renforçant l'information par différents canaux (folders, site internet, participation à divers manifestations telles batibouw, journées portes-ouvertes,...)
- en sensibilisant davantage le personnel aux surveillances des habitations
- en formant 2 nouveaux agents en techno-prévention

En outre il est prévu de participer activement au plan arrondissemental de déploiement qui doit être rédigé par le directeur coordinateur de Dinant, afin de faire face aux épidémies de vols.

Voir annexe ...

◆ L'enquête de satisfaction

Elle a été réalisée en 2006 et montre que globalement le personnel est satisfait de travailler dans notre zone. Des points faibles ont été bien évidemment été pointés mais bon nombre d'entre-eux ont d'ores et déjà été résolus et d'autres sont encore en voie de développement. De gros efforts ont été consentis au niveau des infrastructures, de la logistique et de l'informatique.

Voir annexe...

◆ L'audit de l'A.I.G.

Une telle enquête était prématurée en ce sens que diverses procédures devaient être mises en place et qu'il aurait été inutile de mettre en exergue des manquements connus de notre organisation. Elle sera donc demandée dans le courant du prochain plan.

3.2. Les objectifs stratégiques 2009-2012

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

En concertation avec tous les partenaires, les phénomènes à prendre en considération ont été résumés sous forme du tableau repris ci-dessous :

Liste des phénomènes à prendre en compte	PNS	PR	PJF	DCA	ROC	HOU	MS
1. Délits de violence grave : tiger kidnapping et home invasions	X	X	X				
2. Délits patrimoniaux : groupes d'auteurs itinérants	X		X				
3. Crim Eco Fin : corruption, fraude, blanchiment	X						
4. Stup : production et trafic + criminalité liée (P drogues synthétiques, culture cannabis, import et transit d'héroïne et de cocaïne + trafic de rue)	X	X	X		X		
5. Criminalité informatique grave	X						
6. Criminalité environnementale grave : trafic organisé de déchets	X						
7. Violences intra-familiales/conjugales	X	X					
8. terrorisme	X			X			
9. TEH : exploitation économique et sexuelle	X	X	projet				
10. Délinquance juvénile et criminalité dont les jeunes sont victimes ZP/Arro : prévention, accompagnement, sanction, réinsertion sociale	X			X			
11. Sécurité routière : vitesse, alcool, drogues et CPT : non respect ds feux rouges, conduite inappropriée, risque sécurité transport de marchandises, récidives	X			X	X		X
12. Nuisances et criminalité de rue	X						
Autres :							
1. Vols dans habitations			(X)	X			X
2. Nuisances causées par des délinquants multirécidiviste					X		
3. Alcoolisme					X		

A la suite d'un examen attentif des différentes données objectives et subjectives, ainsi qu'un échange de vue entre les différentes parties, les objectifs stratégiques suivants sont retenus au niveau de notre zone de police pour la période 2009-2012.

3.2.2. Les objectifs stratégiques externes

- *Nous souhaitons contribuer à prévenir les cambriolages dans les habitations :*

Comment ?

- En renforçant l'information via la presse, folders, site internet,...
- En sensibilisant davantage le personnel aux surveillances des habitations.
- En maintenant et renforçant notre offre en matière de techno-prévention.

- *Nous souhaitons contribuer à faire diminuer les nuisances liées aux activités relatives à l'approvisionnement et à la consommation de produits stupéfiants.*

Comment ?

- En augmentant le nombre d'interpellations de dealers.
- En assurant la fonction relais entre les toxicomanes, leur entourage et le fonctionnaire de prévention désigné dans le cadre du plan stratégique de sécurité et de prévention.

- *Nous souhaitons contribuer à faire diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles.*

Comment ?

En développant un plan d'action en matière de sécurité routière qui concernera les domaines suivants :

- Vitesse excessive et inadaptée.
- Conduite en état d'imprégnation alcoolique.
- Transport de marchandises et de personnes.
- Ceinture de sécurité et autres dispositifs de retenue.
- Les usagers faibles.

- *Autres :*

-Par rapport aux autres priorités du plan national de sécurité et qui ne sont pas prises en compte de manière spécifique par la zone de police, nous nous engageons à fournir la contribution escomptée et souhaitée par le directeur coordinateur dans sa note du (voir annexe....)

-La zone de police continuera comme par le passé, à porter une attention particulière aux phénomènes suivants : terrorisme – délinquance juvénile – violences intra-familiales et conjugales.

3.2.2. Les objectifs stratégiques internes

- *Nous souhaitons améliorer notre communication interne et externe*

Voir chapitre 4

- *Nous souhaitons contribuer à l'épanouissement et au bien-être de nos collaborateurs.*

Comment ?

En reconduisant l'enquête interne de satisfaction et de motivation réalisée en 2006.

- *Nous souhaitons contribuer à l'évaluation de notre organisation.*

Comment ?

En procédant à un audit via l'inspection générale.

Chapitre 4 **politique de communication**

4.1. Communication Externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2005-2008

Afin que les citoyens puissent comprendre les actions des services de police, il est indispensable de développer une politique et des outils de communication permettant de toucher les publics cibles. Dans le courant de ce plan zonal, un site internet à été créé et de nombreux articles ont été publiés par voie de presse (principalement locale). Le site internet doit être mieux utilisé et rendu plus dynamique, et les articles de presse doivent être revus de manière à les rendre plus visibles et plus “ accrocheurs ”. En résumé, il s’agit d’être plus professionnel aussi dans ce domaine, domaine qui participe en grande partie à l’image que nous renvoyons aux citoyens.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2009-2012

Afin de mettre en œuvre les intentions citées au paragraphe précédent, une personne ressource, graduée en communication, sera chargée de collecter les informations, de rédiger les articles, et de les mettre en ligne sur le site internet et de les faire publier par voie de presse.

En outre, dans le cadre des actions à mener en matière de sécurité routière, des panneaux ont été acquis afin d’accueillir les affiches de campagne. Ces panneaux seront placés dans de nombreux endroits de la zone de police et seront régulièrement actualisés.

4.2. Communication Interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2005-2008

Divers canaux de communication sont utilisés à cette fin. La communication directe est toujours préférée à d’autres moyens, ainsi, est organisé :

- chaque matin, un briefing (à vocation plus opérationnelle et sur des sujets d’actualités)
- tous les 2 mois, une réunion du personnel (plus orientée sur les nouveautés législatives, organisationnelles,...)
- ponctuellement, une communication sous forme de journée d’étude sur un thème particulier (déontologie,...)

Les moyens modernes ne sont évidemment pas oubliés, et le potentiel du réseau informatique nous permette de :

- communiquer par mail avec les organisations externes (internet)

- communiquer par chat et par mail interne (ZP et police intégrée)
- accéder à l'information diffusée par PORTAL (POL DOC, INFORUM,...)
- accéder à une plate-forme de communication interne sur laquelle se trouve notamment toute la documentation relative à la réglementation interne, à la politique policière (plan zonal d sécurité, plans d'actions,...), ...

Toute cette masse d'information et tous ces canaux de communication posent la question de la gestion optimale de l'information. Structurer l'information de manière à ce qu'elle soit facilement accessible est un défi permanent et un souci quotidien.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2009-2012

Un plan d'action sur la communication interne va être développé. Il devra structurer la manière dont l'information sera diffusée et la manière dont elle est conservée. Il veillera également à l'amélioration continue de l'accès à l'information et à la qualité de celle-ci notamment en améliorant la plate-forme de communication interne.

Chapitre 5 **approbation du plan**

5.1. Améliorer et innover

Les normes d'accueil et d'intervention ne seront pas revues à la hausse afin d'être en conformité avec les normes minimales en vigueur pour la simple et bonne raison que celles-ci ne se justifient pas dans notre zone de police. Respecter ces normes signifierait une perte de capacité inutile et nous obligerait à nous désengager dans des actions " bénéfiques ". Ce point a été abordé au conseil zonal de sécurité et tant les Bourgmestres que le Procureur du Roi partagent ce point de vue.

5.2. Approbation

Chapitre 6
plans d'action et projets

Liste de distribution

annexes